## Exhaussement de Terrain

juridique.

Par Wba
Bonjour Quelle formalité pour un exhaussement de terrain INFERIEUR à 2 mètres de haut avec une surface SUPERIEURE à 100 M2 Merci
Par Al Bundy
Bonjour,
Pas d'autorisation à solliciter => art. R.421-19k) et R.421-23f) CU.
Par contre vous devez vous assurer que le PLU autorise cet aménagement.
A quoi destinez-vous cet exhaussement ?
Par Wba
Bonsoir Les voisins ont fait des travaux en realisant un exhaussement de terrain <à 2 mètres et d'une superficie de plus de 100m2 Cet exhaussement nous a créé une vue directe sur notre terrain De plus l'emprise au sol a été dépassée Merci
Par yapasdequoi
Bonjour C'est encore cette piscine ?
S'il y a une vue droite, ce n'est pas un problème d'urbanisme mais un litige civil . Consultez un avocat.
Par Wba
Rien à voir avec une piscine
Par yapasdequoi
De toute façon si c'est la vue qui vous gêne, il faut commencer par demander au voisin par courrier RAR de mettre ur brise-vue, et ensuite saisir le tribunal.
Par StephaneB
Bonjour

Et si cela vous crée un préjudice, comme un trouble anormal de voisinage, je vous invite à contacter votre protection